



# LES ÉCHOS

## CT du 14 juin 2018

### PROJET D'ÉVOLUTION DES TERRITOIRES D'INTERVENTION DES MÉDECINS ET PSYCHOLOGUES.

La **CFDT** constate une certaine cohérence dans ce dossier principalement au regard du service rendu à l'usager. Mais ce n'est qu'une présentation théorique qui nous amène à ce constat. Dans les faits, il n'est pas certain que les médecins seront réellement disponibles pour les personnes déposant un dossier. De plus, au regard de la gestion du personnel, la **CFDT** ne peut émettre que des réserves et désapprouve :

- La transformation de 3 postes de médecin en postes de psychologue
- Le temps médical dédié à la mise en place de la plateforme PA (nouveau service non obligatoire)
- Une zone d'intervention, un bassin, qui engendrera des temps de déplacements importants pour les agents, donc du temps médical de perdu et une difficulté certaine d'articulation entre les équipes d'intervention d'autant plus que le découpage médecin/psycho/ergothérapeute ne se recoupe pas.

La présence de psychologues au sein des équipes autonomie est un plus pour la CFDT, mais nous souhaitons que ce plus n'engendre pas un moins de médecin.

La **CFDT** partage les inquiétudes exprimées par les médecins dans leur courrier du 29 mai 2018. 100% des médecins concernés sont signataires de ce courrier.

VOTE :

CGT 5 voix	<b>CFDT</b> 3 voix	UNSA 2 voix	FNACT-CFTC 1 voix	FO 1 voix	CFE-CGC 2 voix	Sans étiquette 1 voix
Contre	<b>Abstention</b>	Abstention	Abstention	Contre	Abstention	Contre

Avis défavorable des organisations syndicales sur ce dossier.

L'administration = POUR à l'unanimité

Dossier adopté

### PROJET D'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DIRECTION RESSOURCES DSHE

La **CFDT** note que l'évolution proposée par ce dossier va permettre au service ressources DSHE de concentrer les fonctions ressources dans son périmètre, comme le font déjà d'autres délégations. C'est cohérent, et la Direction a pris le temps nécessaire pour cette évolution, et a répondu aux inquiétudes initiales soulevées par la **CFDT**.

VOTE :

CGT 5 voix	<b>CFDT</b> 3 voix	UNSA 2 voix	FNACT-CFTC 1 voix	FO 1 voix	CFE-CGC 2 voix	Sans étiquette 1 voix
Pour	<b>Pour</b>	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour

Avis favorable des organisations syndicales sur ce dossier.

L'administration = POUR à l'unanimité

DOSSIER ADOPTÉ

## **ÉVOLUTION DU GUIDE DU TEMPS DE TRAVAIL**

La **CFDT** note avec satisfaction la prise en compte de plusieurs remarques faites lors de la réunion pré CT sur le document concernant le temps de travail dans l'intérêt des agents.

Néanmoins, la **CFDT** souligne qu'une partie du dossier, celui consacré au temps de travail des agents des collèges, n'a jamais fait l'objet d'un débat en CT sur le fond et pourtant dans ce document on constate une modification des modalités du temps de travail des agents : EX modification du nombre de congés annuels

Une fois de plus, la **CFDT** fait le constat de l'absence d'un vrai dialogue social à la Métropole.

**La CFDT demande depuis longtemps un groupe de travail spécifique pour les agents des collèges.** La **CFDT** a réclamé en réunion pré CT la mise en place de la journée continu pour tous les agents des collèges, journée continue qui existe dans d'autres services de la Métropole. Nous n'avons pas de réponse à cette question.

La **CFDT** rappelle toutes les difficultés de cette double hiérarchie et dénonce la politique individualisée de chaque établissement quant à la gestion du personnel. La **CFDT** demande que soit élaboré un cadre pour les horaires, avec des « horaires socles » communs à tous les agents afin de ne pas laisser chaque établissement agir à sa guise sur les horaires d'agents Métropolitain.

**Le président du CT est « tout à fait d'accord » avec la demande d'un groupe de travail spécifique agent des collèges.**

Pour les annexes du guide, la **CFDT** note une seule annexe de demande d'ASA syndicale et demande en conséquence qu'il soit signifié aux agents des collèges la fin de l'expérimentation mise en place en janvier 2018 (expérimentation jamais présenté en CT par la DSHE) qui consistait en un imprimé spécifique de demande d'ASA avec une case rajoutée concernant les HMI.

**Le président du CT acte la fin de cette expérimentation et annonce qu'une note d'information sera adressée aux agents concernés.**

Les agents des collèges que la **CFDT** rencontre régulièrement sur le terrain, parlent d'absence d'équité.

Avec d'autres organisations syndicales, la **CFDT** interpelle le CT sur les **horaires des agents en MDM**.

La **CFDT** avait déjà, mais seule, interpellé le CHSCT du 23 janvier 2018.

La spécificité des horaires MDM n'est pas précisée dans ce guide du temps de travail. Ces agents doivent pouvoir bénéficier des horaires Métropolitain et non pas se voir appliquer les horaires d'ouverture des MDM contraignant ainsi plus de 2 000 agents à un régime dérogatoire.

Le Président rappelle les propos de la Directrice de la Délégation concernée lors du CHSCT du 23 janvier 2018 : les horaires des services de chaque territoire doivent couvrir les plages d'ouverture au public de manière collective et non individuelle, à charge à chaque chef de service de l'organiser au sein de son équipe.

La **CFDT** dénonce les dérives abusives de certains managers qui vont jusqu'à inscrire dans les objectifs des entretiens d'évaluation professionnels l'obligation de suivre les horaires d'ouverture des MDM.

La délégation DSHE annonce une réunion d'information sur ce sujet en septembre. La **CFDT** déclare que la réponse doit être beaucoup plus rapide car le problème des horaires est dénoncé depuis janvier 2018.

**Le président du CT s'engage à rencontrer la directrice de la délégation concernée pour éclaircir ce point.**

VOTE :

CGT 5 voix	<b>CFDT 3 voix</b>	UNSA 2 voix	FNACT-CFTC 1 voix	FO 1 voix	CFE-CGC 2 voix	Sans étiquette 1 voix
Abstention	<b>Abstention</b>	Abstention	Abstention	Abstention	Abstention	Contre

Avis défavorable des organisations syndicales sur ce dossier.

L'administration = POUR à l'unanimité

Dossier adopté

## RENOUVELLEMENT DU CONVENTIONNEMENT EPLE

Ce dossier a été retiré de l'ordre du jour de ce CT.

## PROJET D'ÉVOLUTION DE L'UNITÉ ÉPICENTRE.

Ce dossier de réorganisation qui engendre un déménagement n'est pas passé au CHSCT.

Les élus CHSCT doivent rendre leur avis sur les plans au 15 juin soit après ce CT.  
Pour la **CFDT**, ce dossier devrait être examiné en CT après l'avis rendu du CHSCT.

Il n'est pas présenté en CHSCT car l'administration estime que la réorganisation impacte peu d'agent.

La **CFDT** a rencontré des agents qui ne se sentent pas concertés et encore moins favorable à ce projet.  
Pour les agents de la plateforme, cette réorganisation dont ils entendent parler depuis 2014, ne leurs paraît pas pertinente. Ils s'inquiètent d'un service rendu moins efficace du fait de l'éloignement.  
Cette réorganisation aura un impact sur le service courrier, il est indiqué dans le dossier CT, page 11, «cette part d'activité revenant à l'unité courrier est intégrée dans les rapports présentés pour avis aux instances... » De quel rapport parle-t-on ? L'Administration répond que le rapport sur la réorganisation générale est prêt mais vu l'ordre du jour déjà chargé à ce CT, celui-ci sera présenté ultérieurement.  
Cette réorganisation aura aussi un impact sur le service déménagement de la DPMG qui utilise la plateforme pour entreposer du matériel. Où sera entreposé ce matériel après le départ de la plateforme ?

Sur ce dossier, l'avis est demandé au CT sans indication de calendrier ou de dates de mise en œuvre.

VOTE :

CGT 5 voix	<b>CFDT</b> <b>3 voix</b>	UNSA 2 voix	FNACT-CFTC 1 voix	FO 1 voix	CFE-CGC 2 voix	Sans étiquette 1 voix
Abstention	<b>Contre</b>	Pour	Abstention	Pour	Pour	absente

L'administration = POUR à l'unanimité

Dossier adopté.

## ÉVOLUTION DE LA GESTION DES PRIMES MÉTIERS ET DES TITRES RESTAURANT

Ce dossier est reporté au prochain CT au vu de l'heure tardive.

Prochain CT : 28 juin 2018



**Une CFDT plus proche, plus attractive et plus efficace**

**Relevons le défi !**